

Séance du

10 avril 2014

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 30 juin 2014

Le 10 avril deux mille quatorze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2014

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Michaëlle YANKOV - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD – M. Jean-Claude MEISSNER – Mme Annie PAUGNAT - M. Patrick DOBBELS - Mme Fatiha ZEMANI – M. Christophe MAURY – M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET

Représentée : Mme Eliane PHILIPPON par Mme Corinne JUST
Mme Joëlle BAZALGUES par Mme Annie BONNET
M. Dominique FOURTUNE par Mme Claudine DELY

Madame Corinne JUST a été élue secrétaire de séance

Délibération 26/2014 Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Délibération 27/2014 Tableau des emplois communaux

Délibération 28/2014 Recrutement d'agents non titulaires

Délibération 29/2014 Prescription de mises à disposition au public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'article 7 des zones Ulb et c

Délibération 30/2014 Principe d'une garantie d'emprunts au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat 87 (ODHAC)

Délibération 31/2014 Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2013

Délibération 32/2014 Motion contre la suppression d'un poste d'enseignant de l'école Jules Ferry

Madame le Maire

Juste une précision, les comptes rendus des séances précédentes vous seront donnés plus tardivement que d'habitude, en effet, nous avons eu beaucoup de Conseils Municipaux en très peu de temps et il y a aussi d'autres tâches à exécuter en ce moment, donc beaucoup de travail administratif. Je tiens à vous préciser que le texte d'une motion vous a été distribué sur table afin de demander le maintien d'une classe à Jules Ferry que l'Inspecteur d'Académie se propose de supprimer à la rentrée prochaine, comme vous pouvez le voir dans cette motion, nous avons quand même des arguments pour faire valoir le bon droit, nous en parlerons à l'issue de ce Conseil Municipal.

DELIBERATION n°26/2014

Débat d'Orientations Budgétaires 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

La séance de ce soir est principalement consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires 2014, dans un contexte particulier dû aux délais rapprochés consécutifs aux dernières échéances électorales. Ce premier débat budgétaire de la nouvelle mandature s'inscrit dans un environnement contraint. Vous connaissez tous le contexte national, réduction des dépenses publiques, baisse des concours de l'Etat vers les collectivités locales, et – si j'en

crois certaines annonces récentes – ces mesures doivent être largement renforcées. Pour 2014, par exemple, la DGF de la commune diminue de 6,5%, soit environ 60 000 euros, pour notre budget ce n'est pas rien. Le cadrage budgétaire doit donc d'abord tenir compte de cette donnée : les ressources communales externes ne progresseront plus, elles ne stagneront pas non plus, elles baisseront. Parallèlement, les dépenses augmenteront, parce que certains effets sont incompressibles : la hausse de la TVA, le GVT pour le personnel...ces paramètres portent notamment sur les deux chapitres les plus importants du budget de fonctionnement, le 011 - les charges à caractère général - et le 012 - les frais de personnel - . Globalement, depuis 2008 les charges de fonctionnement ont été particulièrement maîtrisées. Le Palais-sur-Vienne, et c'est notable, est la seule commune de l'agglomération où elles ont baissé en euros par habitant. Les dépenses totales s'élevaient à 5 184 600 euros en 2008 et à 5 182 700 euros en 2013. Le chapitre 011 est passé de 1 433 400 euros à 1 438 900 euros et le chapitre 012 de 2 857 200 à 2 906 000 euros. Ces deux chapitres, qui représentent plus de 80% de notre budget fonctionnement, sont donc parfaitement contenus. Or en 2014, nous allons devoir intégrer en année pleine des dépenses qui n'ont été que partiellement comptabilisées en 2013 : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la prise en compte des postes d'enseignement artistique, les deux emplois d'avenir, la revalorisation des emplois de catégorie C. Bien sûr, partiellement, en contrepartie, nous bénéficierons des aides de l'Etat et de la CAF sur le périscolaire, et de la fin de la contribution à l'ex Syndicat de Musique et de Danse. Nous sommes également engagés dans la démarche du document unique pour les services municipaux, c'est indispensable notamment en matière de sécurité. Ceci débouche, entre autres, sur des obligations de formation qui ont un coût. La section de fonctionnement doit donc encore être surveillée, maîtrisée pour que l'effet de ciseau entre dépenses et recettes ne s'accroisse. Le décor étant planté, une conclusion s'impose : il sera difficile de faire mieux, mais il faut faire aussi bien. Nous devons donc poursuivre nos efforts de rigueur. L'excédent de fonctionnement que nous nous sommes efforcés de capitaliser sera mis à contribution très prochainement : nous avons fait le choix de construire une nouvelle cuisine centrale plutôt que déléguer ce service à un prestataire privé. L'assistant à maîtrise d'ouvrage que nous avons choisi nous accompagnera dans l'élaboration du meilleur document programme possible. Cet investissement s'élèverait au bas mot à 1,8 millions d'euros. Bien sûr, nous l'étaleront sur plusieurs exercices et cela fera l'objet d'une délibération d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement lors du vote du budget. La remise aux normes des vestiaires des tribunes est également une de nos priorités. Les frais d'étude de ces deux projets importants seront engagés dès cette année. Nous devons conserver la perspective d'un autofinancement toujours positif. Ainsi, les investissements seront évalués à leur réelle nécessité, suivant la capacité financière de la collectivité. Soit, pour les années à venir, une moyenne d'un million par an. Ceci en gardant à l'esprit l'objectif de contenir la dette – elle se situe actuellement au niveau de la strate nationale et parmi les plus modérées dans l'agglomération (en 2012 elle était 111 euros par habitant, contre 141 à Panazol, 152 à Feytiat ou 215 à Couzeix) – et de ne réaliser, après consultation, que les emprunts qui s'imposent. Nous le voyons bien, la situation n'est pas simple. Le Palais n'est pas une commune riche, aux ressources inépuisables, loin s'en faut. Alors, nous devons donc poursuivre cette gestion rigoureuse, sans sacrifier les services offerts à nos concitoyens, sans obérer notre soutien au tissu associatif. De plus en 2014, grâce aux arbitrages du dernier mandat et à la recette exceptionnelle que constitue le FPIC, et, comme nous nous y sommes engagés, je propose de stabiliser la pression fiscale, car, dans cet environnement délicat, il est difficile de faire supporter aux palaisiens des charges supplémentaires. Un élément doit cependant être pris en compte : la faible évolution physique de l'assiette fiscale due à la crise économique et au marasme du secteur de l'immobilier. Les taux d'imposition seraient ainsi maintenus en 2014 à leur niveau de 2013, soit 11,99% pour la taxe d'habitation et 22,64% pour le foncier bâti. Le produit attendu par la collectivité ne progressera donc que dans des proportions minimales, moins de 38 000 euros par rapport au budget primitif 2013. Pour en terminer, nous partons sur des bases saines mais fragiles, elles peuvent être mises à mal très rapidement. C'est pourquoi, je nous engage à persévérer dans la voie que nous avons tracée, celle de la maîtrise de nos finances au nom de l'intérêt général. Vous êtes en possession des éléments qui permettent d'alimenter le débat : le contexte, les données chiffrées 2013, les éléments comparatifs de dette et de fiscalité, certaines prévisions 2014, les engagements pris, maintenant place au débat. Je rappelle, notamment pour les nouveaux élus, que le Débat d'Orientations Budgétaires n'appelle pas de vote, il s'agit d'orientations qui doivent être débattues s'il y a débat, s'il n'y a pas d'interrogations par rapport à ce qui est proposé, cela est bien, c'est donc que la clarté est totale.

Yvan TRICART

J'ai 5 questions par rapport au document qui a appuyé votre intervention, la première question concerne le contexte, en page 3, nous avons lu avec attention l'ensemble du document proposé, et certainement écrit pour une part avant le 2^{ème} tour des élections municipales qui a vu la déroute du Parti Socialiste avec la perte de plus de 150 grandes villes dont Limoges.

Madame le Maire

Je ne vois pas le rapport avec le Débat d'Orientations Budgétaires.

Yvan TRICART

Par ce vote, les électeurs ont condamné la politique d'austérité mise en place par le gouvernement contraire aux promesses du candidat François HOLLANDE en 2012.

Madame le Maire

Je ne vois toujours pas le rapport avec le Débat d'Orientations Budgétaires.

Yvan TRICART

Alors qu'en France les riches n'ont jamais été aussi riches, posant la question d'une nouvelle répartition des richesses pour sortir de la crise, vous prônez la démarche je cite dans votre document : « d'un effort qui devra être partagé par l'ensemble des acteurs publics notamment les administrations locales », 2 lignes plus loin, vous approuvez les conclusions du pacte de responsabilité qui va voir, comme le premier ministre l'a annoncé dans son discours de politique générale ce mardi, diminuer les dotations aux collectivités pour 10 milliards d'ici 2017, alors que 70% des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales. Que le Parti Socialiste soutienne cet objectif de rigueur, je le comprends, c'est votre politique, mais je ne comprends pas que les communistes du Palais, car ce 1^{er} paragraphe de soutien à l'austérité est en contradiction totale avec leurs propositions. Propositions qu'ils vont encore défendre dans la rue ce samedi 12 avril à Paris à l'appel du Front de Gauche. En votant ce texte, nous cautionnerons la politique d'austérité du gouvernement, ce que nous refusons.

Madame le Maire

Je veux bien tout ce que vous voulez, mais, là il n'y a aucun cautionnement, il s'agit de faits ! La reprise du contexte est générale, il n'y a aucunement une approbation quelconque dans ce qui est écrit-là. Quand vous lisez une phrase « le projet de loi de finances pour 2014 met en œuvre les principales conclusions du pacte de responsabilité du 16 juillet 2013 entre l'Etat et les collectivités locales » où est le caractère partisan ? Vous voulez bien me l'expliquer ?

Yvan TRICART

Je ne l'approuve pas.

Madame le Maire

De toute façon, Monsieur TRICART, que ce soit pour n'importe qui d'entre nous, lorsqu'il y a un débat d'orientations budgétaires, il est à prendre des notions de contexte au niveau national qu'elles nous agrément ou pas. C'est de ces faits-là que se détermineront les politiques qui ensuite pourront être menées - et sur lesquelles vous auriez, si vous étiez à ma place, ou nous-mêmes avons, une petite maîtrise - néanmoins, celles-ci doivent se prendre dans un contexte qui est clairement établi au niveau national. Faire l'autruche, vous le savez, cela n'a jamais été ma politique, je ne peux pas ignorer un contexte, qu'il soit satisfaisant ou pas !

Yvan TRICART

Quand c'était un autre gouvernement vous vous empressiez d'expliquer la position et les orientations données par ce gouvernement.

Madame le Maire

N'êtes pas vous le même Yvan TRICART qui, il y a quelques temps, dans cette même assemblée, aviez affirmé votre soutien haut et fort au candidat François HOLLANDE et vouliez même anticiper certaines mesures, donc c'est un peu facile de jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est très facile. Ceci étant, je veux bien que sur la politique nationale vous ayez des choses à dire, tout le monde peut avoir des choses à dire en ce moment, mais, sur le débat d'orientations budgétaires qui nous occupe et qui occupe la commune du Palais, reprendre les éléments de contexte national - qu'ils nous plaisent ou pas - c'est quand même le minimum que nous puissions faire pour avoir quelque chose de particulièrement réactif et réaliste !

Denis LIMOUSIN

Nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, déjà je rappelle qu'il n'y aura pas de vote, je ne vois pas pourquoi tu intervies pour dire que si nous votons pour ce passage cela veut dire que nous sommes d'accord avec la politique nationale, c'est le 1^{er} point. Le 2^{ème} point, dans le cadre des orientations budgétaires, nous sommes bien obligés de parler du contexte national qu'il nous plaise ou pas. Le contexte national est indiqué ici parce qu'immanquablement il va impacter le budget communal, et, donc impacter les discussions et les débats que nous allons avoir dans le cadre de cette instance. Ensuite pour ce qui concerne les communistes, en aucun cas, ce qui est indiqué ici et qui reprend le contexte national, laisse supposer que nous sommes d'accord avec la politique nationale telle qu'elle est envisagée par nos collègues socialistes. Au contraire, chacun sait que nous sommes en désaccord assez fortement par rapport à la politique nationale, donc, au jour d'aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'une réunion où nous devons débattre des orientations budgétaires du Palais en fonction d'un contexte national qui est ce qu'il est, que nous ne partageons pas par rapport aux orientations nationales, mais nous sommes bien obligés d'en tenir compte. Lorsqu'Isabelle BRIQUET faisait part de la diminution de la DGF qui n'est pas neutre, 6,75% de baisse, soit environ 60 000 euros, c'est quelque chose qui ne va pas aller dans notre sens et du bon côté pour gérer au mieux notre commune. Ce sont des baisses de recettes qui, au bout du compte, vont manquer. Ceci étant, nous sommes bien obligés de tenir compte de ces baisses de recettes pour monter notre budget : en clair, restons dans un contexte tel qu'il est envisagé ce soir, un débat d'orientations budgétaires concernant les finances de notre commune en tenant compte évidemment de l'impact de la politique nationale.

Yvan TRICART

Nous avons le droit de ne pas approuver !

Denis LIMOUSIN

Ce que je n'accepte pas dans ton intervention, c'est de laisser penser parce que nous parlons du contexte national, qu'immanquablement, tous les participants, notamment de la majorité municipale, vont être d'accord avec la politique nationale, ce n'est assurément pas le cas. En revanche, nous sommes d'accord sur un programme municipal que nous avons défendu lors d'une campagne municipale, tout comme vous avez défendu votre programme. Nous sommes partis, là aussi, d'un bilan par rapport au mandat dernier que nous avons défendu, nous avons présenté des propositions aux palaisiens qui ont été acceptées à la majorité de 58%, dans l'esprit, rester dans le maintien et la maîtrise des dépenses, ce que nous avons fait sur le mandat dernier et ce que nous nous proposons de faire sur le mandat qui vient de manière à pouvoir gérer au mieux notre commune. Nous sommes restés aussi sur l'idée de maîtriser au mieux l'impact qu'il pourrait y avoir sur l'imposition locale, ce sont des engagements politiques très clairs que nous, palaisiens, nous défendons au sein de la majorité municipale. En revanche le contexte national, il est ce qu'il est, et évidemment, en tant que communiste, nous ne partageons pas les directives nationales actuelles, je pense aussi qu'il y a des interrogations au niveau de mes partenaires socialistes.

Christophe LABROSSE

Nous sommes sur un contexte local qui est contraint par le contexte national et que ce n'est pas le lieu ici de débattre de cela. Nous prenons acte de la situation, du contexte global qui incombe aux collectivités locales, et pour défendre ces idées-là, ce n'est le lieu ici dans cette assemblée, il faut aller à l'assemblée nationale. Ici nous prenons acte des choses, Isabelle BRIQUET a conduit une politique pendant plus de 6 ans qui a permis de dégager certaines lignes. Nous continuons comme cela, mais ce n'est pas ici que nous devons débattre du contexte national.

Yvan TRICART

J'ai 4 autres questions. Je m'interroge quand même, à quoi sert de présenter une motion du Conseil Municipal ?

Madame le Maire

Une motion sur quoi ?

Yvan TRICART

Dans un Conseil Municipal, nous nous devons de donner notre avis sur l'ensemble des questions même sur la politique nationale. Si la politique nationale gêne la politique locale, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le dire et pourquoi nous devrions nous interdire cela. Je me réserve le droit de critiquer le gouvernement dans le cadre du Conseil Municipal. C'est mon droit le plus absolu.

Madame le Maire

Vous pourriez maintenant parler du débat d'orientations budgétaires s'il vous plait ?

Yvan TRICART

Ce contexte fait quand même partie du débat. Toujours page 4, j'ai une question concernant Super U, sur les terrains ex Solic-Total, il s'agit dans ce cadre-là d'attirer votre attention sur la contradiction qu'il y a entre cette décision de soutenir l'implantation d'une surface commerciale à l'extérieur du Palais sur le terrains Solic-Total et les objectifs de la charte d'orientation commerciale signée en 2013 par le Président de l'agglomération de Limoges, le Président de la Chambre du Commerce et le Président de la Chambre des Métiers. Cette charte dénonce l'explosion des surfaces commerciales à l'extérieur des villes qui je cite « cannibalisent le commerce de centre bourg ».

Madame le Maire

Sachez que s'il y avait eu contradiction avec cette charte, il n'y aurait pas eu l'autorisation de construire.

Yvan TRICART

Nous avons une très forte densité d'hypermarché, 50% de plus que la moyenne nationale, je trouve dommage que nous n'ayons pas pu avoir un débat serein autour de l'implantation de cette surface commerciale.

Madame le Maire

Monsieur TRICART, cela fait 6 ans que vous êtes au courant !

Yvan TRICART

En poursuivant ce projet ce sont les 35 emplois de commerces locaux qui sont, aujourd'hui, menacés.

Madame le Maire

Absolument pas.

Yvan TRICART

Et il n'est pas trop tard pour proposer au promoteur un autre projet. Cette question nous continuerons à la débattre et à la poser.

Madame le Maire

Bien entendu, mais, pour parler du commerce local, il faudrait peut-être que vous y alliez un peu de temps en temps et pas seulement peut-être quelque fois à l'Intermarché. Il y a aussi d'autres commerçants, d'autres producteurs locaux qui n'ont pas eu guère le plaisir de votre visite, alors essayez de parler de ce que vous connaissez aussi.

Cédric FORGET

Excusez-moi madame, mais, votre intervention est vraiment très gênante, pourquoi vous nous attaquez ?

Madame le Maire

Ne me coupez pas.

Cédric FORGET

Je vous coupe si je veux.

Madame le Maire

Non.

Cédric FORGET

Vous ne pouvez pas tenir de tels propos sur une personne comme cela ! Nous sommes là pour faire des propositions pas pour débattre des habitudes.

Madame le Maire

Les habitudes sont moyennes justement.

Cédric FORGET

Nous ne sommes pas là pour cela.

Madame le Maire

Vous êtes là pourquoi ?

Ludovic GERAUDIE

Nous ne sommes pas là pour débattre non plus de la politique nationale ! Si vous voulez mettre des rappels à l'ordre à Madame le Maire, c'est votre droit mais, mettez-les au président de votre groupe, s'il est président, ou du moins au leader de votre groupe.

Yvan TRICART

J'interviens quand on me donne la parole.

Madame le Maire

Ce n'est pas le cas de tout le monde.

Cédric FORGET

Il y a des choses qui sont insupportables.

Ludovic GERAUDIE

D'un côté comme de l'autre.

Madame le Maire

Absolument. Ceci étant, je rappelle que pour parler des choses il faut effectivement les connaître parfaitement, et, sur ce point-là, j'ai quelques doutes, cela va mieux comme ça ? Il y a quand même des retours de campagne et d'après campagne. Sur ce projet commercial, s'il est cité ici, ce n'est pas sur son opportunité, mais, sur la recette qu'il devrait générer en termes de foncier bâti, tout simplement.

Michaëlle YANKOV

Ma question par rapport à votre opposition à ce Super U, vous souhaitez en débattre, certaines choses sont déjà établies, vous voulez proposer des choses mais je n'ai pas entendu de propositions. Je voulais savoir, puisque vous souhaitez en débattre, si vous avez de réelles propositions derrière.

Yvan TRICART

Bien sûr.

Michaëlle YANKOV

Quelles sont-elles alors ?

Yvan TRICART

Il y a une proposition très simple, vous avez un terrain qui a été dépollué pour de l'industriel, c'est-à-dire qu'il a été dépollué à raison, pour une part de, 1 000 mg par kilo de benzène et de l'autre côté de 500 mg par kilo de benzène, il est donc dépollué.

Madame le Maire

Nous vous demandons simplement vos propositions.

Yvan TRICART

La proposition simple, faites une ferme voltaïque ! Vous ne dépolluez pas le terrain et vous faites une ferme de panneaux voltaïques que vous rentabilisez. Voilà une des propositions modernes qui pourrait être faite pour l'entrée du Palais, simple, rapide et qui ne poserait aucun problème. Je vous fais une proposition, mais, nous en avons d'autres. Au départ, ces terrains faisaient partie du prolongement d'Ester, l'agglomération cherchait des prolongements, pourquoi ne pas avoir débattu avec Limoges Métropole pour que ces terrains soient bien dans le prolongement d'Ester comme cela était proposé au PLU initial du Palais-sur-Vienne ? Voici déjà 2 propositions.

Michaëlle YANKOV

Sauf si je me trompe, vous étiez aussi présent lors du dernier mandat, pourquoi ces propositions n'ont pas été faites lorsqu'il y a eu décision sur le Super U ?

Yvan TRICART

Nous les avons faites.

Madame le Maire

Quand ?

Yvan TRICART

A deux reprises, nous avons fait rajouter en point supplémentaire à l'ordre du jour des Conseil Municipaux le problème Solic-Total, à chaque fois nous avons proposé de travailler avec l'agglomération pour que cela soit dans le prolongement d'Ester, vous le trouvez dans toutes nos propositions.

Madame le Maire

Cela va être plus simple, tous les comptes rendus de tous les Conseils Municipaux sont non seulement écrits mais également enregistrés. Pour une ferme photovoltaïque il faut que le terrain soit dépollué.

Yvan TRICART

C'est ce que propose Limoges Métropole sur les terrains Wattelez.

Madame le Maire

Je regrette, mais, après dépollution, et croyez bien que celle-ci est chiffrée ! Les contraintes sont les mêmes que pour de l'habitat.

Yvan TRICART

Le terrain était pollué ou pas ?

Madame le Maire

Bien entendu puisque c'était une station.

Yvan TRICART

Il va bien falloir le dépolluer.

Madame le Maire

Il est dépollué ! Nous n'allons pas refaire le débat !

Denis LIMOUSIN

Il faut que nous avancions dans les débats, or là, nous reprenons des débats anciens, ou nouveaux même, puisque je n'avais jamais entendu la proposition d'Yvan TRICART. Objectivement, je n'ai jamais entendu ce type de proposition. Après, que nous soyons en désaccord pour le Super U, soit, je précise quand même que derrière cette moyenne surface, il y a de l'emploi, devons-nous oublier qu'il est intéressant qu'il y ait de l'emploi sur notre commune, c'est une question que nous pouvons mettre en débat.

Yvan TRICART

Il y a risque de disparition des autres commerces.

Denis LIMOUSIN

Si nous devons cracher sur des emplois potentiels que pourrait apporter le Super U, c'est un point de vue que, personnellement, je ne partage pas.

Carole SALESSE

Nous arrivons sur 2 supermarchés de taille quasiment identique, mais, ce qui est à craindre, effectivement nous allons avoir une assiette qui va augmenter au niveau du foncier bâti, mais, n'y-a-t-il pas une crainte derrière, c'est du moins ce que nous avons entendu également de la part des salariés de l'Intermarché et du gérant. Si d'un côté nous créons une activité et de l'autre nous en détruisons une autre, nous ne faisons que transférer l'emploi de l'Intermarché au Super U, pour le coup, nous ne créons pas d'emplois, nous n'augmentons pas notre foncier bâti, tout le monde est perdant dans l'affaire et je pense principalement à l'humain. Une étude a-t-elle été faite sur cette possibilité que le futur gérant du Super U, s'il s'installe et le gérant de l'Intermarché puisse continuer leur activité et développer leur commerce ?

Madame le Maire

Je veux juste rappeler un certain nombre de choses, lors du développement de cette zone en zone d'activité commerciale, la société Intermarché avait été sollicitée en premier pour éviter tous types de concurrence éventuelle, la société Intermarché a décliné l'offre. Deuxièmement, la zone de chalandise actuelle de l'Intermarché est très inférieure à ce qu'elle devrait être, en clair, si tous les palaisiens faisaient leurs courses à l'Intermarché, cela se saurait. Nous ne sommes pas à la moitié de ce que cela devrait être. Ce qui veut dire qu'il y a une évaporation assez importante de la clientèle, même de proximité, ce qui n'est pas une très bonne chose. Vous allez me dire qu'avec le Super U, je vais en rajouter, ou alors capter celle qui est partie ailleurs et donc plus de commerces sur le Palais, c'est aussi, contrairement à ce que vous dites, le commerce appelle le commerce, cela peut renforcer l'attractivité de notre centre bourg qui est un peu dépourvu de ce côté-là. Nous pouvons voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, cela dépend de quel côté nous regardons et j'ai envie de regarder du côté de l'optimisme et le verre à moitié plein.

Richard RATINAUD

Je ne pense pas que Super U s'installe sans avoir fait auparavant une étude de viabilité, s'ils s'installent c'est qu'ils savent que cela va marcher.

Madame le Maire

Je rappelle aussi que l'implantation de cette surface commerciale a fait l'objet d'une autorisation dans une commission d'urbanisme commercial spécifique, et tenant compte des données qui existent sur la commune, notamment la présence d'une autre surface commerciale de cette nature, l'ouverture d'une nouvelle surface commerciale, ici, au Palais, a été acceptée à l'unanimité.

Yvan TRICART

C'est contraire à la charte.

Madame le Maire

Ce n'est absolument pas en contradiction avec la charte, par contre, un autre projet de grande surface commerciale dite « Hyper » à proximité à lui été recalé par la Commission d'Urbanisme Commercial.

Cédric FORGET

Ne pourrions-nous pas envisager, je pense que c'est une prérogative de la municipalité, pour par exemple la boulangerie qui est fermée, d'étudier le fait de préempter le bail pour pouvoir aider à l'installation d'un boulanger.

Madame le Maire

Je vous explique : certaines choses peuvent paraître simples, cependant, il a des choses que les collectivités ne peuvent pas faire. Tout le monde regrette la fermeture de cette boulangerie et tout le monde souhaite qu'un boulanger s'installe le plus rapidement possible. Nous sommes en lien avec la Chambre des Métiers, le commerce a été fermé pour des raisons spécifiques qui ne tiennent, ni à la qualité de ses produits, ni à la clientèle qui pouvait y venir, nous savons donc qu'il y a un attrait commercial évident. Par contre, il s'agit d'un bâtiment privé, et la commune ne peut pas intervenir. Nous savons qu'il y a des interventions en zones rurales de ce type-là, sauf que nous ne sommes pas en zone rurale, ou, en zone de désertification, et, nous avons des commerces de même nature sur la commune, donc, nous ne pouvons donc pas nous substituer au privé, la commune ne pouvant intervenir qu'en cas de carence d'initiatives privées. Il en est de même aussi sur les terrains Total-Solic, lorsqu'il y a une initiative privée nous n'avons plus de logique à intervenir. Il y a des choses que nous pouvons faire, il y en a d'autres où nous sommes contraints par la loi, tout simplement. Votre 3^{ème} point peut-être.

Yvan TRICART

Cela concerne les pages 5 et 6. Il s'agit du comparatif des dépenses de fonctionnement. Vous notez que les charges à caractère général et les charges de personnel augmentent respectivement de 1,46% et 1,03% entre 2012 et 2013, signe, d'après vous, d'une gestion rigoureuse et non d'une prévision surestimée. Comment expliquer alors que lors du vote du Budget Primitif 2013, vous aviez prévu 6% de hausse entre le Compte Administratif 2012 et le Budget Primitif 2013 ? Pour ces deux chapitres, dans le procès-verbal du Conseil Municipal de mars 2013, de la page 5 à la page 10, sur 5 pages entières nous vous avons demandé de vous en tenir à l'inflation, que rien ne justifiait les + 6,00%, mais, cette surestimation, dans un budget qu'il faut bien équilibrer, sert de prétexte à un maintien élevé des impôts. Je propose donc de supprimer la phrase concernant les charges à caractère général car elle ne reflète pas la vérité, il y avait bien surestimation au moment du Budget Primitif 2013.

Madame le Maire

Pouvez-vous me rappeler l'augmentation des impôts de l'année dernière ?

Yvan TRICART

Madame le Maire, j'y reviendrai dans la dernière question. Nous avons voté le budget après avoir pendant 12 pages du compte rendu du procès-verbal critiqué un certain nombre de points dont les investissements et ces augmentations de charges - le chapitre 011 et 012 - et là nous avons voté le budget sur une seule et unique raison, pour la première fois depuis le début du mandat vous acceptiez de mettre le taux du foncier avec une hausse à 0%.

Madame le Maire

Je ne l'ai pas accepté, je l'ai proposé, c'est différent.

Yvan TRICART

Pour appuyer cette démarche, quoique nous n'approuvions pas ni la gestion des charges à caractère général et des charges de personnel, ni les investissements, simplement pour vous appuyer dans cette démarche de ne pas augmenter le foncier, nous avons décidé de voter les impôts. Depuis, comme vous vous en êtes servis dans la campagne électorale, vous nous avez fait regretter cette démarche que nous avons jugée positive.

Denis LIMOUSIN

Concernant le chapitre 011, un petit rappel, il me semble qu'au niveau des votes des différents budgets, vous n'avez pas eu toujours la même façon de voter. Ensuite, il est vrai que sur le budget 2013, le dernier budget du mandat dernier, pour la première fois, votre groupe a voté en totalité le budget. Sur la maîtrise que nous avons de nos dépenses, tant au chapitre 011 que pour le chapitre 012, les résultats sont flagrants, ils sont indéniables,

entre 2008 et 2012, nous avons baissé en dépenses sur le chapitre 011, et sur l'ensemble du fonctionnement. Il faut savoir comment un chapitre 011 est monté, d'abord, nous avons un prévisionnel, ensuite, nous avons le réalisé, nous estimons qu'il est correct lorsqu'il atteint à peu près 95% du prévisionnel. Comme le dit son nom « budget prévisionnel » c'est prévoir, mais, il y a des éléments et des paramètres que nous ne maîtrisons toujours pas, il y a aussi la difficulté pour les services de suivre au mieux l'évolution du budget, et, j'estime qu'un budget qui aurait sur l'année 2013 « dérapé », d'après tes dires, d'1,46% sur un budget qui pèse 1,5 millions d'euros, cela ne va pas très loin - cela représente un peu de moins de 20 000 euros-. Toujours par rapport au montage du budget, le but d'avoir cette marge de manœuvre qui était très légère, pour mémoire, que le budget 2012, nous étions arrivé à 97% d'exécution, ce qui est quasiment historique, cela veut dire que nous ne sommes pas loin de nous ronger l'os. Là, sur le budget 2013, nous sommes à 95,46% d'exécution, j'estime que c'est un budget qui a été très bon en prévisions et qui a été bien réalisé, d'autant plus que cette marge de manœuvre, elle permet aussi une part d'autofinancement : si nous n'en n'avons pas, nous n'avons pas d'investissement, si nous voulons avoir des investissements, nous sommes alors obligés d'emprunter de façon supplémentaire. Le point supplémentaire nous le retrouvons au niveau de la dette qui affecte le fonctionnement, au final pour pouvoir équilibrer tout cela, nous sommes obligés de faire payer par l'impôt. Au bout du compte, je trouve qu'il n'est pas correct au niveau de l'analyse, de laisser penser que les finances, et, notamment que les dépenses n'ont pas été maîtrisées, sachant qu'Isabelle BRIQUET le rappelait tout à l'heure, nous sommes la seule commune de l'agglomération à avoir pu, sur un mandat donné, baisser nos dépenses. Imaginez les ménages, ils doivent aussi se représenter cela, en 6 ans, un ménage est-il en capacité de dépenser moins, c'est ce que nous nous avons réussi à faire.

Yvan TRICART

Je n'ai jamais dit que les dépenses n'avaient pas été maîtrisées, ce que je conteste, c'est que vous aviez surestimé les dépenses en les montant à 6%, vous nous dites que c'est une petite marge de manœuvre, que nous nous comprenions bien, simplement sur le chapitre 011, cela représente 100 000 euros de plus. Le Compte Administratif de 2012 c'est 1 418 000 euros, la proposition du Budget Primitif, c'est 1 504 000 euros, nous sommes à 100 000 euros de plus dans nos propositions pour arriver à 6% de plus. En partant du Compte Administratif, il suffisait de mettre l'inflation, cet appel des surestimations des chapitres 011 et 012, à un moment donné il faut les équilibrer par les impôts, et c'est une chose que nous faisons payer cher aux Palaisiens. Nous désapprouvons la marge de manœuvre.

Denis LIMOUSIN

Tu es obligé d'avoir une marge de manœuvre, un budget qui est réalisé à 95%, c'est vraiment un budget qui est très bien géré.

Yvan TRICART

Si tu as un besoin exceptionnel, il y a le budget supplémentaire, c'est tout !

Denis LIMOUSIN

Il y a une particularité que tu n'intègres pas dans ton analyse, c'est qu'il nous a fallu en partie gérer la réforme des rythmes scolaires sur laquelle nous partions avec des données qui n'étaient pas établies, proposer un budget, certes en augmentation de 6%, mais, qui, au bout du compte, a été réalisé à 95%, nous nous retrouvons donc à peine à 1% d'augmentation ce qui me semble être bien géré. Idem par rapport au chapitre 012, où nous avons à faire face à des recrutements forcés de professeurs à partir de septembre ce qui, immanquablement, a induit un coût supplémentaire au niveau de notre chapitre 012.

Yvan TRICART

L'inflation suffisait.

Madame le Maire

Je regrette, ce budget a été particulièrement bien tenu, et, si j'ai une remarque à faire en vous écoutant, c'est qu'heureusement que vous n'avez pas un budget à monter, ce serait une catastrophe. Très sincèrement, je ne pense pas que vous ne compreniez rien, je pense que c'est votre façon de faire habituelle qui se retranscrit ici dans vos propos, je n'en attendais pas moins. Néanmoins, vous êtes loin de la réalité de ce qu'est un budget communal.

Carole SALESSE

Si nous pouvons résumer un peu ce que tu viens de dire, une partie de l'augmentation que nous avons prévue en plus, participe à l'excédent de fonctionnement qui est reporté sur l'investissement, nous pouvons le résumer un peu comme cela aussi, et, sans prendre de parti sur la bonne ou mauvaise gestion du fonctionnement.

Denis LIMOUSIN

Ce n'est pas tout à fait cela, de façon mécanique, il est impossible de monter un chapitre 011 en ayant un prévisionnel qui soit à 100% voire même à 99%, c'est impossible. Donc de façon mécanique, le fait que nous ayons cette petite marge de manœuvre, qui ne va pas très loin d'ailleurs, cela induit que notre autofinancement ait légèrement augmenté, mais, c'est juste la résultante de cette pratique. Je rajouterai qu'au-delà des chiffres, les services ont joué le jeu, vous comprenez bien que ce n'est pas uniquement en tenant les chiffres et en barrant des zéros que nous pouvons tenir, il a fallu que les services se mettent au diapason de ce que nous demandions au niveau des carburants, éviter les parcours parasites, par exemple, et cela a été suivi et nous avons réussi à maîtriser nos factures de carburant. Il y a eu aussi la renégociation de tous les marchés, notamment celui des photocopies, actuellement nous payons moins cher pour un meilleur service, et nous pouvons - c'était d'ailleurs une de vos propositions qui je le reconnais allait dans le bon sens - permettre aux chômeurs d'avoir la gratuité des photocopies en mairie. De même pour les assurances, nous avons renégocié tous les marchés de manière à serrer au mieux notre budget et de pouvoir aussi fonctionner.

Cédric FORGET

Je suis néophyte sur la gestion du budget, je l'admets, mais, je trouve que l'excédent de fonctionnement reporté qui augmente de 36% a été financé si je comprends bien la logique, par les impôts.

Madame le Maire

Non, c'est le différentiel entre vos recettes et vos dépenses, et les recettes ne sont pas uniquement constituées de l'impôt. Si vous regardez bien l'impôt en lui-même, il ne paie même pas les dépenses de personnel, donc, heureusement qu'il n'y a pas que l'impôt sinon nous n'irions pas loin.

Denis LIMOUSIN

Un point d'impôt supplémentaire sur les trois taxes, cela représente 26 000 euros.

Cédric FORGET

D'accord. Est-il raisonnable d'avoir un excédent de fonctionnement aussi important pour une municipalité ?

Madame le Maire

Il est même recommandé de l'avoir étant donné les perspectives annoncées tout à l'heure qui ont d'ailleurs été fortement décriées. Lors du mandat précédent, il n'y a pas un budget où je n'ai pas expliqué le fondement de l'excédent et son affectation ; ce n'est pas pour thésauriser, ce n'est pas fait pour cela ni pour constituer matelas, celui-ci doit servir à quelque chose. Lorsque nous avons des investissements particuliers que nous savons lourds avec un impact certain sur la collectivité, à savoir notamment la cuisine centrale afin de préserver notre service de restauration scolaire - cela a toujours été l'objectif - telle qu'elle s'est pratiquée ici depuis le début, l'excédent est là pour cela. Concernant les dépenses, vous débutez et il est bien d'apprendre des choses, j'ai vu dans ce que vous aviez pu écrire sur un site concernant des emplois de cabinet, je vous rassure tout de suite, nous n'avons pas d'emploi de cabinet pas plus que de voitures de fonction, je tiens à le préciser pour l'ensemble des élus, cela m'a un peu surpris de la part d'anciens élus de l'opposition, il n'y a donc pas d'économie à faire là-dessus puisqu'il n'y en n'a pas.

Claudine DELY

Je précise que l'article de Cédric FORGET a été mis en ligne avant relecture, cependant, je trouve très bien qu'un néophyte s'exprime même avec quelques petites appréciations qui peuvent être erronées.

Madame le Maire

Il est très bien de reprendre tout ce qui est possible dans une activité municipale, mais il y a des choses qui n'existent pas à la mairie du Palais-sur-Vienne et il est bien de le préciser.

Claudine DELY

Nous avons fait notre réunion de travail à partir des documents qui nous ont été transmis et nous n'avons pas connaissance de l'annonce que tu as faite en début de Conseil Municipal concernant le fait du maintien des taux en 2014 de ceux de 2013, c'est intéressant mais nous n'avons pas cette notion-là.

Madame le Maire

Il me semble que nous sortons d'une campagne électorale.

Claudine DELY

C'est bien, mais, n'ayant pas cette notion-là, cela a pu influencer sur la nature des interventions. Ce que j'ai un peu regretté dans les analyses c'est que certains chiffres, certaines données et certains graphiques parlent de l'exercice 2013 et d'autres de l'exercice 2012, ce qui est un peu gênant, par exemple, le comparatif des dépenses

de personnel par habitant en 2012, bien sûr nous voyons la différence par rapport aux autres communes, mais ces données n'intègrent pas les embauches avec la disparition du syndicat, les promotions, les rythmes scolaires etc...il aurait été intéressant d'avoir un paragraphe supplémentaire.

Denis LIMOUSIN

Nous n'avons pas les données.

Madame le Maire

Nous pouvons les calculer, je ne pense pas de cela soit un souci.

Claudine DELY

Du même coup, je pense qu'il serait intéressant que nous ayons un document là-dessus.

Denis LIMOUSIN

Le but du tableau est de faire le comparatif avec les autres communes, pour 2013, nous pouvons le faire sur la nôtre, mais, pas avec les autres communes.

Claudine DELY

J'ai bien compris, mais dès lors qu'il y a des notions voire des chiffres qui ne sont pas intégrés - ce n'est pas une critique mais une remarque de bon sens - il aurait été intéressant que nous ayons un aperçu de ce qu'a été la mise en place des rythmes scolaires car dans le prochain budget cela va être multiplié par 3, même chose pour l'école de musique, puisqu'elle a fonctionné également sur 4 mois. Je voulais également faire une petite remarque à propos du tableau sur l'encours de la dette page 11, je crois qu'il y a une erreur, ce n'est pas la courbe de la dette mais la courbe des annuités, l'encours de la dette n'est pas de 500 000 euros, il s'agit de la courbe des remboursements des annuités, l'encours de la dette fin 2012 était de 5 300 000 euros, donc ce n'est pas possible.

Madame le Maire

Je ne comprends pas le problème, le tableau est correct, il s'agit de la courbe de la dette, ce n'est pas l'encours de la dette, c'est la dette.

Claudine DELY

Le tableau est intitulé « courbe de la dette » alors qu'il s'agit des annuités, c'est bien cela ?

Madame le Maire

Oui.

Claudine DELY

La dette est de 5 300 000 euros, ce n'est pas la même chose.

Madame le Maire

Il s'agit de la courbe annuelle de la dette.

Claudine DELY

Je ne le voyais pas comme cela, il aurait donc été intéressant d'avoir le tableau d'extinction de la dette.

Madame le Maire

C'est celui-là.

Claudine DELY

Ce n'est pas jusqu'à l'extinction puisque déjà en 2011, nous avons une dette jusqu'en 2028, si mes souvenirs sont exacts, donc avec la répercussion des autres, il serait intéressant de savoir.

Madame le Maire

C'est selon la durée des emprunts. Je veux bien qu'on chipote sur tout, mais, il y a quand même beaucoup d'éléments, je me suis efforcée d'apporter quelques éléments explicatifs aux nouveaux conseillers municipaux dans ma majorité, mais, vous pouvez en faire de même au sein de votre groupe, je ne doute pas que vous le fassiez. Ce ne sont pas des documents nouveaux pour vous, ce ne sont pas des éléments de présentation nouveaux pour vous, que nous présentions les choses d'une manière ou d'une autre, les éléments sont là, ils sont

solides, et vous les avez, on ne peut plus dans le détail ; depuis 6 ans, à la limite, vous êtes en mesure de faire une prospective tout à fait réaliste de ce qui peut se passer aussi par la suite.

Claudine DELY

Je ne crois pas avoir dit que nous ne pouvions pas faire de prospective, j'ai dit que nous avons fait une réunion de travail, il est vrai que nous avons des personnes qui sont néophytes, cela nous a obligé à faire des recherches, il aurait été pratique de l'avoir dans le document et d'avoir une certaine uniformité sur les chiffres qui sont fournis, 2012 et 2013, c'est tout. C'est une remarque de sens pratique.

Madame le Maire

Je ne vois pas trop ce qui manque pour pouvoir se faire une idée sur les potentialités de la commune et sa santé. Je ne vois pas mais bon, soit, ensuite.

Yvan TRICART

Ma 4^{ème} question concerne les pages 9 et 10, les dépenses d'investissement. Vous notez que le programme de réhabilitation de l'éclairage public a été réalisé en une seule année grâce à un financement du SEHV à hauteur de 70% pour un montant de 354 000 euros, 2 questions se posent, comment expliquer que le montant du projet prévu au Budget Primitif 2013 à l'opération 0030 était de 638 000 euros ? Deuxièmement, l'ensemble des dépenses d'investissement de 2013, par contre, lui, est sensiblement conforme aux prévisions, nous avons donc utilisé ces 300 000 euros qui manquaient à l'éclairage public pour autres choses mais cela sans aucun examen en commission des travaux qui ne s'est pas réunie depuis mars 2013, c'est-à-dire hors de la préparation budgétaire.

Madame le Maire

Je ne peux pas vous laisser dire cela, que vous n'y alliez pas, c'est une chose.

Yvan TRICART

Je ne comprends pas comment il est possible de faire une erreur de prévision.

Madame le Maire

Ce n'est pas une erreur, c'est une erreur de votre part parce que vous avez déjà demandé l'explication qui vous a déjà été donnée plusieurs fois par l'ancien adjoint aux travaux.

Yvan TRICART

Jamais ! Comment sommes-nous passés de 638 000 euros au Budget Primitif à 354 000 euros, c'est quand même une différence considérable ! En Mars 2013, j'interviens fortement sur les investissements, nous nous déclarons en désaccord avec cet investissement de 650 000 euros en expliquant que cela était beaucoup trop important pour une année. Pourquoi nous avoir fait perdre du temps en nous disant que cet investissement était de 650 000 euros alors que l'investissement réel était de 354 000 euros, il y a une différence de 300 000 euros ! Je pense que les investissements, dans ce cas précis, n'ont pas été maîtrisés, il y a un vrai problème sur la question des investissements, comment peut-on expliquer de passer de 650 000 euros à 354 000 euros, je pense qu'il serait bien que le Conseil Municipal le sache.

Madame le Maire

Je vous le redis et vous pouvez, là aussi, reprendre les comptes rendus, vous avez déjà demandé cette explication et je vous le redis, l'ancien adjoint aux travaux s'est fait fort de vous donner en détail l'explication, et, je redis aussi, pour l'information de l'ensemble du Conseil Municipal, que la dernière commission des travaux n'a pas eu lieu en mars 2013, il faut quand même arrêter.

Yvan TRICART

Quand a-t-elle eu lieu ? Et tu sais très bien dans quelle condition elle a eu lieu.

Denis LIMOUSIN

C'est facile à dire alors que l'intéressé n'est pas là, et, tu ne peux pas dire qu'il n'y a pas eu de commission pendant 1 ans !

Madame le Maire

Toutes les informations que vous demandez, vous les avez déjà eues et en détail, nous allons vous les redonner, mais, nous n'allons pas passer notre temps là-dessus, elles concernent le budget de l'année dernière. Vous pouvez passer à votre dernière question ?

Yvan TRICART

Ceci dit il manque 300 000 euros.

Madame le Maire

Absolument pas, ou alors vous avez perdu la mémoire sur 300 000 euros !

Yvan TRICART

Ou alors ils ont été dépensés autrement.

Madame le Maire

Absolument pas ! Vous savez très bien que cela n'est pas possible, n'insinuez pas des choses comme cela ! J'en appelle aux autres élus, quand même, ce n'est pas possible ! Vous ne pouvez pas le laisser dire cela ! Passez à votre autre question, je ne souhaite pas répondre, vous aurez le détail !

Yvan TRICART

C'est plus facile.

Madame le Maire

Non ce n'est pas plus facile !

Yvan TRICART

Concernant la cuisine centrale, ce projet fait partie de votre programme, il n'a, en tant que projet, jamais été présenté au Conseil Municipal.

Madame le Maire

Il le sera, nous avons lancé une maîtrise d'ouvrage.

Yvan TRICART

Ni en commission des travaux.

Madame le Maire

C'est un projet.

Yvan TRICART

En 2013, nous avons juste adopté une ligne budgétaire pour des frais d'étude de 15 000 euros, nous ne connaissons pas ce qui en est ressorti. Pourtant, un appel d'offre a été lancé et a abouti le 18 mars 2014 au choix d'un cabinet d'étude avec comme missions : l'établissement du dossier, les aspects financiers, la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la phase finale des travaux, et, tout cela, sans que nous sachions pourquoi cette cuisine rénovée il y a environ 10 ans devrait aujourd'hui être totalement remplacée. De plus, quand nous nous trouvons devant un projet de cette ampleur, des visites d'expériences contradictoires auraient dû être nécessaires.

Madame le Maire

A qui faites-vous allusion ?

Yvan TRICART

Pour répondre aux questions légitimes que nous sommes en droit de nous poser, par exemple, pourquoi ne pas pouvoir améliorer l'existant ? Quel type de cuisine faut-il pour répondre aux besoins ? La liaison froide particulièrement énergivore est-elle toujours adaptée alors qu'elle est remise souvent en cause ? Allons-nous répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement pour passer à 20% de bio d'ici 2020 ? Est-ce que cela n'impose pas de renforcer la partie liaison chaude justement ? Si le personnel a bien été associé à cette démarche, est-ce que les enseignants et les parents d'élèves l'ont été alors que le moment de la restauration est de plus en plus considéré comme un moment d'apprentissage à la vie collective ? Lancer ce projet aujourd'hui sans débat, c'est mettre la charrue avant les bœufs et de confier cela à un cabinet qui aura la maîtrise de A à Z, c'est un peu se déposséder de notre propre réflexion. Nous désapprouvons cette précipitation sur ce projet qui a terme dépassera les 2 000 000 euros et sera sûrement le grand projet de votre mandature.

Madame le Maire

La cuisine centrale, cela fait maintenant des années que nous en parlons, que l'excédent a été fait pour justement pouvoir réaliser cet investissement. Otez-moi d'un doute, vous voulez bien que nous restions en régie sur la cuisine municipale ?

Martial BRUNIE

Etant donné la réaction en Commission d'Appel d'Offres, je me le demande.

Denis LIMOUSIN

La gardons-nous municipale ou la passons-nous au privé ?

Yvan TRICART

Madame le Maire, est-ce qu'à un seul moment, nous qui nous battons pour que les grands services publics restent en régie, comme la crèche, avons-nous écrit ou sous-entendu que la cuisine centrale devait passer à autre chose que la régie municipale ? Ceci dit, je pense que c'est un grand projet qui doit être débattu avec les enseignants, les parents d'élèves et quoi doit, vu mes expériences - je me trouvais dans le Val de Marne ils suppriment toutes les liaisons froides car trop énergivores - il y a plein de choses qui doivent être prises en compte et nous n'en n'avons jamais débattu nulle part, même pas le lieu d'implantation.

Madame le Maire

Je vous dirais que ce projet-là a fait l'objet du plus grand débat qui soit puisqu'il a été mis en projet dans le cadre de la campagne des municipales. Sauf erreur de ma part, il s'agit-là d'un débat citoyen on ne peut plus complet.

Yvan TRICART

34% des citoyens soutiennent ce projet.

Madame le Maire

Cela fait bien plus que ce que vous avez pu avoir. Que vous voulez que je vous dise ? Sinon ce serait vos projets qui seraient là et pas ceux-là, mais ce n'est pas le cas.

Yvan TRICART

1 tiers des palaisiens me soutiennent.

Madame le Maire

Même pas un quart mais que voulez-vous que je vous dise ? Maintenant, vos moments de jalousie, il va falloir vous les garder parce que ce n'est pas comme cela que nous travaillons, alors j'entends bien, j'ai vu et j'ai analysé les résultats électoraux, ils ne sont pas bons. Pour moi certes, j'en ai fait l'analyse, mais un peu d'introspection de votre part serait quand même pour le moins opportune parce qu'il me semble aussi que, si nous n'avons pas à nous glorifier aucunement d'un résultat électoral, je ne vois pas en quoi vous pouvez vous glorifier de ce que vous avez fait au moment de la campagne non plus. L'intérêt des palaisiens vaut mieux que ces querelles-là et vous pourriez me dire pendant 6 ans que je vau 34%, peu importe. Sur le projet de cuisine centrale, vous en avez entendu parler tout au long du dernier mandat, il s'agissait simplement – vous n'avez pas demandé à visiter la cuisine centrale alors que je vous ai indiqué à plusieurs reprises qu'il suffisait de demander au Maire l'autorisation - de visiter cette cuisine centrale et d'avoir les bonnes explications de la part des services compétents qui sont en mesure de vous les donner, vous n'avez pas cru bon de le faire, après c'est votre histoire. Ce projet-là ne vous agrée pas, effectivement, c'est un projet qui coûte qui n'est pas porteur électoralement puisque c'est un service que nous assurons déjà. Néanmoins, l'enjeu se porte de la façon suivante : continuons-nous à assurer un service de restauration municipale dans nos cantines scolaires et pour le portage des repas à domicile ou l'abondons-nous ? C'est cela l'enjeu. En Commission d'Appel d'Offres, vous aviez dit que si dimanche votre équipe était élue, ce projet serait abandonné, soit.

Denis LIMOUSIN

Il faut revenir au Débat d'Orientations Budgétaires, il y a deux aspects, celui de la maîtrise des dépenses, je regrette que l'analyse telle que tu l'as développée ne corresponde pas à la réalité ; ensuite pour ce qui concerne les investissements, je peux admettre que nous puissions avoir des divergences puisque nous avons des programmes différents. La cuisine centrale est un projet que nous avons défendu lors de la campagne électorale et que nous comptons mener à terme, c'est le projet que nous avons défendu devant les palaisiens. Ce qui m'a quand même surpris, et de façon très désagréable, c'est qu'il puisse être dénigré 34% de la population, je ne me permets pas de dire que les gens qui ont voté pour votre liste sont des gens qui ont eu tort, c'est un choix

démocratique, et je le respecte en tant que tel, par contre, j'entends que les gens qui se sont portés sur notre liste soient respectés aussi, je n'ai pas eu le sentiment que ce soit le cas.

Madame le Maire

En avons-nous fini avec vos points ?

Ludovic GERAUDIE

Monsieur TRICART, le résultat du vote est en fonction des suffrages exprimés, donc la liste majoritaire a fait 58,3% et pour gagner les élections, je rappelle qu'il faut faire 50% plus 1 voix. Et, si j'ai bien lu les chiffres, en ce qui vous concerne, entre 2008 et 2014, vous avez simplement fait plus 1 voix, pas 50%, juste 1 voix, donc je vous saurais gré d'arrêter avec ce type d'arguments car vous insultez tous les membres de l'équipe municipale et il ne faudrait pas aller trop loin.

Yvan TRICART

Et vous en avez perdu combien ?

Ludovic GERAUDIE

Monsieur TRICART, quand une campagne est faite comme vous l'avez faite, en dénigrant les élus, en dénigrant la démocratie, en attaquant sur le principe du cumul des mandats alors que des lois ont été votées, quand vous pointez du doigt les indemnités, vous attaquez le système républicain, et au lieu d'augmenter vos voix vous vous basez sur la volonté de faire baisser l'électorat des autres. Vous faites ce que vous voulez dans une campagne électorale, sauf que s'il y avait eu d'autres listes un peu moins progressistes que les nôtres, les voix que vous avez empêchées de se déplacer en faisant la campagne que vous avez menée auraient été sur le Front National notamment, nous l'avons déjà vu lors du dernier scrutin cantonal, et pour le prochain scrutin départemental, si vous recommencez, cela sera exactement la même chose, donc vous attisez des arguments qui ne vous servent pas et qui ne servent pas la démocratie.

Carole SALESSE

Je voudrais juste dire que nous sommes là pour parler du Débat d'Orientations Budgétaires. Nous avons effectivement perdu les élections, pour autant nous représentons aussi des gens.

Madame le Maire

Je n'ai jamais contredit.

Carole SALESSE

Je suis persuadée que nous sommes tous capables de travailler ensemble en se respectant y compris dans les commissions comme autour de cette table et particulièrement avec des gens qui sont derrière nous pour nous entendre.

Madame le Maire

Sur les résultats électoraux et les analyses que nous pouvons en tirer, je ne crois pas que quelqu'un ici puisse dire que j'ai fait le moindre commentaire désobligeant, je réponds à un commentaire qui lui l'est, voilà. Il y a des moments où il faut arrêter, je veux bien tenir compte de la démocratie, elle est là pour tout le monde, elle s'est exprimée, chacun a fait son analyse à fond, elle se mérite effectivement pour les deux partis et remise en cause un petit peu des deux côtés. Y-a-t-il quand même des points qui concernent le Débat d'Orientations Budgétaires, cela changerait. Il n'y a aucune remarque sur le Débat d'Orientations Budgétaires ?

Guénaël LOISEL

A la page 18, vous parlez de l'aménagement de l'esplanade de la mairie qui va peut-être être fait, il me semble qu'il est lancé, mais, peut-être que je me trompe.

Madame le Maire

Ce qui est lancé, ce sont des travaux de sécurité pour éviter que le voisin en bas de la place ait des soucis, les arbustes ont été ôtés de manière à ce que cela soit esthétique – il s'agit de la place publique devant la mairie – et par rapport aux riverains il me semble logique que ce ne soit pas trop désagréable, mais, ces travaux-là ont été guidés par un souci de sécurité.

Le Débat d'Orientations Budgétaires n'appelant pas vote, nous passons au point suivant.

Conformément aux articles L 4311-1, L 3312-1 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2014 présentées par Madame le Maire.

Par ailleurs, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour 2014.

DELIBERATION n°27/2014

Tableau des emplois

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

Suite à différents mouvements au sein du personnel il est nécessaire de revoir ce tableau, avec effet au 1^{er} septembre 2013, la transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (10 h/semaine) en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (10 h/semaine), il s'agit de l'enseignante de musique qui change de grade, je rappelle que son changement de grade ne dépend pas de notre collectivité mais sa collectivité de rattachement qui est Panazol, ensuite, avec effet au 1^{er} avril 2014, la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (35 heures) suite à un départ en retraite, alors cela ne veut pas dire que le poste n'est pas remplacé, mais ce n'est pas le même grade qui est concerné.

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à différents mouvements au sein du personnel, il est nécessaire de revoir le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-dessous :

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
FILIERE ADMINISTRATIVE				
	1	DGS	1	0
Cat. A	2	Attaché principal	2	0
Cat. B	2	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	0
Cat. B	3	Rédacteur	3	0
Cat. C	2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0
Cat. C	6	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	6	0
FILIERE TECHNIQUE				
Cat. B	3	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. B	2	Technicien	2	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	4	Agent de maîtrise	4	0
Cat. C	3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3	0
Cat. C	5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	0
Cat. C	9	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	8	1
Cat. C	24	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	24	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC (30 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse e	2	0

		discipline flûte)		
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC pour l'année scolaire 2013/2014 (discipline Piano et Guitare)	2	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I.	1	0
Cat. B	1	Educateur des A. P. S. principal 1 ^{ère} classe	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0
Cat. C	1	ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	0
	1	Contrat d'avenir	1	0

DELIBERATION n°28/2014

Recrutement d'agents non titulaires

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne le recrutement d'agents non titulaires, comme par le passé, je vous demande de bien vouloir m'autoriser pour la durée du mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans des conditions précises qui vous sont détaillées dans la note de synthèse. Ceci afin d'assurer le fonctionnement normal de la collectivité et notamment ne pas repasser en Conseil Municipal pour recruter lorsque nous avons besoin de personnes notamment pour les écoles, parfois le matin à 8h00, nous devons faire appel à des remplaçants.

Carole SALESSE

Lorsqu'il y a ce type de recrutement, cela fait-il partie du rapport du Maire qui est fait en début de Conseil Municipal ?

Madame le Maire

Non.

Carole SALESSE

Même si cela ne fait pas partie du rapport du Maire, est-ce une information qui peut nous être communiquée ?

Madame le Maire

Oui bien entendu, mais ce n'est pas nominatif. Lorsque nous faisons appel à des remplaçants, est recherchée en premier lieu une solution en interne avec les effectifs que nous avons pour éviter tout dépassement sur les charges de personnel ; parfois cela est possible, parfois cela ne l'est pas, notamment, concernant les écoles, nous obéissons à certains impératifs en matière de sécurité pour les enfants, nous sommes obligés de recruter en urgence souvent les matins très tôt.

Yvan TRICART

Ce sont des postes qui font suite à une maladie ou un départ, cela ne peut pas être un CDD sur un poste particulier qui serait renouvelé.

Madame le Maire

Sauf si la maladie est renouvelée, sinon il s'agit principalement de remplacements ponctuels pour répondre à des besoins ponctuels.

Yvan TRICART

Je connais des collectivités qui ont une liste de CDD sur des postes fixes.

Madame le Maire

Par exemple, en été, pour l'Accueil de Loisirs nous recrutons des jeunes titulaires du BAFA pour encadrer les enfants, ce sont là des emplois ponctuels, saisonniers, qui ne sont pas là pour remplacer du personnel mais pour un renfort supplémentaire au moment des vacances d'été.

Yvan TRICART

Si c'est dans ce cadre-là bien précis.

Madame le Maire

C'est toujours ce que nous avons fait. Il n'y a pas de contrats autres dans la collectivité.

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/1^{er} alinéa ;

CONSIDERANT que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **AUTORISER** Madame le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour exercer des fonctions correspondant à une nécessité de service.

- **CHARGER** Madame le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

- **PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DELIBERATION n°29/2014

Modalités de mises à disposition au public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme portant sur l'article 7 des zones Ulb et c

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Ludovic GERAUDIE

Conformément à l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est envisagée afin de faciliter et permettre les projets d'extension, de développement ou de consolidation des activités existantes dans les zones à vocation industrielles, ce sont les zones du Chatenet et de Maison Rouge, cette modification simplifiée viserait à réduire les distances minimum d'implantation par rapport aux limites séparatives. Ces zones correspondent à des zones d'activités bâties en quasi-totalité, les terrains vacants pour les projets nouveaux restant l'exception, afin de faciliter et de permettre les projets de développement et de consolidation, il conviendrait donc de les réduire. Deux entreprises ont déjà sollicité ou manifesté leur souhait de pouvoir construire en limite. Cette possibilité de construction serait réservée aux bâtiments ne présentant pas de risque de nuisance pour les parcelles contigües, de même les constructions dont l'implantation ou l'activité serait incompatible avec l'implantation ou l'activité d'un bâtiment déjà existant sur la propriété voisine ne seraient pas autorisées. Suite à la délibération fixant les modalités de consultation du public, déjà très encadrées par le Code - et nous n'avons pas de réelles marges de manœuvres - un arrêté du maire ouvrira la procédure qui se déroulera de la façon suivante : envoi du projet aux personnes publiques associées (PPA : Etat, conseils généraux et régionaux, agglomération, SIEPAL, chambres consulaires), consultation d'un mois par le public d'une note de présentation et des avis avec possibilité de laisser des observations, délibération finale en Conseil Municipal et publication rendant exécutoire le nouveau PLU.

Madame le Maire

Vous savez que nos zones d'activités sont complètes, il est vrai que les entreprises actuelles qui ont des velléités d'agrandissement, et cela est plutôt une bonne chose, sont bloquées par notre règlement d'urbanisme et il convient dès lors de les assouplir. Cela est valable pour la zone du Chatenet et la zone de Maison Rouge. Nous avons pris soin, Ludovic GERAUDIE l'a souligné tout à l'heure, de bien spécifier que ce ne sont que pour les activités ne présentant pas de risques ou de contraintes pour les parcelles voisines. Est exclue totalement de cette possibilité de modification la zone CGEP.

Yvan TRICART

Il est dommage que la commission urbanisme ne soit pas prévenue de cela.

Madame le Maire

Elle le sera par la suite.

Yvan TRICART

Y-a-t-il un côté urgent ? Concernant la zone de Maison Rouge, il y aurait peut-être des précisions à donner sur le plan urbanisme, je pense par exemple à une entreprise qui a créé une décharge importante très polluante le long de la Vienne.

Madame le Maire

Vous savez qu'un recours a été déposé.

Yvan TRICART

A un moment donné, dans les plans d'urbanisme ne pouvons-nous pas être rigoureux là-dessus ? Dans les éléments associés, est-ce qu'une association de protection de l'environnement qui fait partie de droit va être consultée si elle le demande ?

Madame le Maire

C'est public et la procédure est la même que pour enquête publique, vous pouvez consulter comme vous le faites habituellement.

Yvan TRICART

Ce côté d'urgence.

Madame le Maire

Une entreprise nous a fait part d'un projet qui serait assez pressé, cela ne peut pas attendre la révision du PLU et nous n'avons pas intérêt à freiner le développement économique des entreprises. C'est pour cette argument-là que je vous propose cette modification simplifiée, comme nous avons proposé, avant a fin de la mandature, une modification concernant les possibilités d'extension de l'Intermarché sur le bois pour pouvoir démarrer sans attendre la fin de la procédure de révision qui risque être longue.

Claudine DELY

J'ai vu que la société Fujifilm était vendue, il n'y a pas très longtemps un arrêté préfectoral de servitude est passé au CODERST. Je voulais savoir si, éventuellement, la modification du PLU pourrait jouer pour cette entreprise-là et si nous avons des informations sur le repreneur et l'activité.

Madame le Maire

A priori sur cette zone-là, étant donné qu'il s'agit d'une zone à fortes contraintes avec des servitudes d'utilité publique, j'ai un doute, et le bâtiment est suffisamment grand. La société qui reprend est une société de pompes funèbres sans aucun lien avec celle déjà existante sur la commune, seulement pour une partie, car il n'y a pas nécessité à avoir l'ensemble des locaux et la grosse partie bâtiment dépôt serait, je prends des précautions, louée aux « Restos du cœur » qui cherchent un autre lieu pour entreposer leurs marchandises. A Limoges, ils sont trop exigus et cela entraîne trop de contraintes, il y aurait donc une zone entrepôt des « Restos du cœur » et aussi une zone d'accès aux personnes de l'autre côté du bâtiment.

Claudine DELY

Je sais qu'au CODERST, la question avait été posée, certaines zones sont polluées dans cette enceinte, effectivement la réutilisation du site est soumise à étude, et il était noté que sa destination pouvait être à caractère industriel commercial ou artisanal. Néanmoins, concernant le commercial, le CODERST a émis une réserve concernant l'alimentaire en indiquant que cela pouvait éventuellement poser des problèmes étant donné qu'il s'agissait de pollution à base de plomb et d'hydrocarbure ; ce n'est pas un peu ennuyeux que ce soit les « Restos du cœur » à moins d'imperméabiliser le sol ?

Madame le Maire

Tout a été vérifié, il y a un certain nombre de prescriptions qui sont demandées et exigées dans l'utilisation de ce bâtiment. Ceci étant, leur projet est particulièrement intéressant, c'est ce qui me fait accueillir favorablement ce projet, il est particulièrement construit et pour avoir rencontré à plusieurs reprises les responsables des « Restos du cœur » pour eux, c'est la vraie solution.

Claudine DELY

Est-ce que l'arrêté préfectoral est sorti et en as-tu reçu une copie ?

Madame le Maire

Oui.

Claudine DELY

Pourrions-nous avoir une copie de l'arrêté préfectoral ?

Madame le Maire

Bien entendu.

Monsieur Ludovic GERAUDIE explique au Conseil Municipal que, conformément à l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est envisagée afin de faciliter et permettre les projets d'extension, de développement ou de consolidation des activités existantes dans les zones à vocation industrielles, artisanales et commerciales, dénommées UI (a, b et c).

Cette modification simplifiée viserait à réduire les distances minimum d'implantation par rapport aux limites séparatives.

Cette modification d'implantation permettrait la construction en limite séparative dans les zones UIb (zone du Chatenet) et UIc (zone de Maison Rouge) excluant la zone UIa, secteur de l'ex-CGEP, de construction ancienne et la zone UId, sur le secteur de Ventenat, zone destinée à accueillir des implantations plus modernes.

Cette possibilité de construction en limite serait réservée aux bâtiments ne présentant pas de risques de nuisances pour les parcelles contigües.

De même, les constructions dont l'implantation ou l'activité serait incompatible avec l'implantation ou l'activité d'un bâtiment déjà existant sur la propriété voisine ne seraient pas autorisées en limite séparative.

Conformément à l'article L123-13-3 II du Code de l'Urbanisme, l'exposé des motifs, les modifications envisagées et les avis éventuels des personnes associées seront mis à disposition du public pendant un mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un avis favorable à la modification simplifiée du PLU portant sur l'article 7 des zones UIb et c,
- **DECIDER** de la mise à disposition pendant un mois, conformément à l'article L123-13-3 II du Code de l'Urbanisme d'un document comportant l'exposé des motifs, les avis des personnes associées le cas échéant ainsi qu'une annexe visant à recueillir l'avis du public, aux horaires d'ouverture du service Aménagement en Mairie.

DELIBERATION n°30/2014

Principe d'une garantie d'emprunts au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat 87 (ODHAC)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne des garanties d'emprunt pour l'Office Public de l'Habitat 87 pour un programme de 8 logements 8 rue Pasteur et un projet de 5 pavillons locatifs sur le site appartenant déjà à l'ODHAC, cité du Parc.

Yvan TRICART

A quel endroit ?

Madame le Maire

Tout l'espace vert jusqu'à l'avenue de Juriol appartient à l'ODHAC, c'est une réserve foncière de l'ODHAC. Ce sont les demandes habituelles des organismes HLM dans le cadre de la construction et des programmes de logements sociaux, vous le savez, la commune garantit à hauteur de 50%, l'agglomération de Limoges à hauteur des 50% restants puisque le Département s'est retiré de cette garantie sur la plupart des logements sociaux, elle en a gardé, mais, ceux-ci n'entrent pas dans la programmation susceptible de recevoir la garantie du Département.

Guénaël LOISEL

Pouvons-nous avoir un plan des différents projets ? Nous n'avons toujours rien vu.

Madame le Maire

Concernant les logements de la rue Pasteur, cela fait un certain temps que le permis est déposé.

Guénaël LOISEL

Il n'y a pas eu de présentation en Conseil Municipal, je suis désolé.

Madame le Maire

L'appel d'offres est parti nous en sommes à la phase travaux.

Guénaël LOISEL

Il serait intéressant de savoir où arrive la sortie des 8 logements sociaux de la rue Pasteur, nous ne l'avons jamais vue.

Madame le Maire

Tout a été présenté en commission des travaux, mais le permis est consultable.

Guénaël LOISEL

Je me doute. De même si nous devons voter pour des logements sociaux à la cité du Parc, là encore, c'est un vague projet qui n'est pas du tout fixé.

Madame le Maire

Nous ne l'avons pas non plus.

Guénaël LOISEL

Nous avons eu la même chose pour les logements rue Renoir.

Madame le Maire

Avec une différence, là il s'agit d'une propriété qui appartient à l'ODHAC.

Guénaël LOISEL

Vous avez le droit d'accepter ou de refuser le permis de construire.

Madame le Maire

Bien entendu, mais il faut des conditions réglementaires, ce n'est pas si cela plait ou pas, il y a des règles en urbanisme, Monsieur LOISEL, et elles s'appliquent à tout le monde dans les mêmes conditions. Comme il s'agit de logement social, bien entendu, l'ODHAC aura à cœur de nous montrer ce qui est envisagé sur sa parcelle, mais, tout comme une parcelle vendue à un particulier, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur la maison envisagée. Là, c'est un peu particulier, je vous l'accorde, mais pour l'instant ce n'est qu'un projet de l'ODHAC, nous avons joint les deux choses puisque c'est la même garantie qui est sollicitée.

Guénaël LOISEL

Si ce sont les mêmes types de constructions que ceux de la rue Maréchal Juin, collées les unes aux autres où il n'y a qu'une seule rue où deux voitures ne peuvent pas se croiser et sont très mal garées dans l'ensemble de ce petit lotissement, c'est effroyable. Ce serait vraiment dommage de retrouver ce même type de construction pour des gens aux revenus modestes, nous allons les caser les uns sur les autres, c'est vraiment très social, merci.

Madame le Maire

Vous condamnez déjà des constructions que vous n'avez pas vues, alors attendez simplement de le voir.

Guénaël LOISEL

Je demande à le voir.

Madame le Maire

Vous le verrez.

Guénaël LOISEL

Non, à chaque fois nous ne voyons rien.

Madame le Maire

Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Guénaël LOISEL

Est-ce que quelqu'un a vu, ici, en Conseil Municipal, le projet de la rue Pasteur ?

Madame le Maire

Pas en Conseil Municipal.

Denis LIMOUSIN

Cela a été vu en commission.

Guénaël LOISEL

Est-ce que quelqu'un du Conseil Municipal, je parle aux anciens conseillers, l'a vu ?

Madame le Maire

Pas en Conseil Municipal.

Guénaël LOISEL

Je ne suis pas en commission, je n'ai donc rien vu, vous nous faites voter quelque chose que nous ne voyons pas et c'est désolant.

Madame le Maire

Ce qui me surprend, vous étiez-là au dernier mandat ?

Guénaël LOISEL

Oui Madame.

Madame le Maire

Et vous posez la question maintenant ? Il faut que je m'habitue à vos temps de retard, c'est tout.

Yvan TRICART

Nous avons vu le projet de la rue Pasteur à la commission des travaux, à cette commission j'ai émis un certain nombre de réserves et je vous les ai écrites.

Madame le Maire

Je vous ai fait une réponse écrite.

Yvan TRICART

J'ai désapprouvé ce projet au nom de notre groupe, ne nous demandez-pas aujourd'hui de l'approuver alors même que nous l'avons désapprouvé en commission. J'ai souhaité que cela vienne en débat au Conseil Municipal, ce n'est pas aux commissions de décider, elles n'ont aucun pouvoir de décision, elles préparent le travail pour le Conseil Municipal, c'est dommage que ce projet n'ait pas été amené au Conseil Municipal conformément au rôle qu'il aurait dû avoir puisque la commission n'a pas le droit de statuer.

Madame le Maire

Monsieur TRICART, nous savons que vous êtes opposé à ce projet, vous l'avez dit à maintes reprises, peut-être pas au début mais vous l'avez dit par la suite.

Yvan TRICART

La sortie sur la route, plein de choses ne sont pas prévues, il n'y a pas assez de parking, il est prévu des logements handicapés et il y a un parking par immeuble, comment vont intervenir les infirmières et les médecins ? Un certain nombre de choses ne sont pas prévues dans ce projet. Les réserves que j'ai émises en commission n'ont pas été prises en compte. Comment, au milieu de la rue Pasteur, les gens vont-ils sortir de ces immeubles ? Quel va être l'état du trottoir qui est beaucoup trop bas et pas assez large pour aller dans les commerces ? L'ODHAC n'a pas réglé tout un tas de choses, nous voyons bien comment cet organisme travaille, il loue une petite maison à côté sans possibilité de parking, la voiture est garée régulièrement sur le trottoir.

Madame le Maire

Monsieur TRICART, vous pouvez citer cette voiture garée sur le trottoir, vous pouvez en citer plein d'autres, le code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs et si nous devons faire évacuer toutes les voitures...

Yvan TRICART

C'est dangereux.

Madame le Maire

Sur d'autres aussi c'est dangereux. Je sais que vous êtes opposé pour certaines raisons à ce projet, beaucoup de contraintes ont été évoquées avec les services de l'ODHAC et l'architecte, certaines choses ont été revues, certaines réponses vous ont été apportées. Vous dites toujours que vous m'avez écrit - cela fait plusieurs fois que vous le dites - j'essaie de vous dire que vous avez eu une réponse et heureusement que je le dis car vous ne faites jamais état des réponses que je vous apporte. Monsieur TRICART, depuis le temps que nous nous connaissons, si je vous dis que 2 et 2 font 4 vous me direz que je ne vous ai pas convaincu, peu importe ! C'est comme cela, et cela ne va pas changer.

Yvan TRICART

Tout peut changer.

Madame le Maire

S'il y a bien une leçon dont je vous reconnais la paternité, une seule leçon que vous m'avez donnée depuis toutes ses années, c'est de ne jamais vous faire confiance en quoi que ce soit et croyez bien que celle-là je l'ai parfaitement comprise.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Office Public de l'Habitat 87 (ODHAC) a le projet de construire 5 pavillons sur le site de la Cité du Parc.

Pour ce programme et celui déjà en cours de 8 logements rue Pasteur, l'ODHAC sollicite la commune afin de garantir les emprunts à contracter.

Cet accord de principe permettra à l'ODHAC d'engager ses démarches en la matière. Une délibération ultérieure sera nécessaire afin de préciser les garanties accordées sur la base des caractéristiques précises des emprunts à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **EMETTRE** un avis de principe favorable à la garantie des emprunts à contracter par l'ODHAC pour ses programmes de constructions 18 rue Pasteur et "le Parc-Pavillons".

Votes pour cette délibération

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°31/2014

Rapport récapitulatif concernant l'exécution des marchés de l'année 2013

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne le rapport récapitulatif sur l'exécution des marchés de l'année.

En application au décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant modification du code des marchés publics et notamment l'article 133 du code des marchés publics, les informations sur les marchés conclus en 2013 font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée municipale.

Liste des marchés conclus en 2013

Objet du marché	Date d'effet	Titulaire	Code postal	Montant H.T.
-----------------	--------------	-----------	-------------	--------------

MARCHES DE TRAVAUX

De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Remplacement des menuiseries de trois salles de classe et du réfectoire de l'école élémentaire Jules Ferry	12/07/2013	INNOVALU	87000	27 598,00 €
--	------------	----------	-------	-------------

Démolition de deux préfabriqués de l'école élémentaire Aristide Briand	08/07/2013	STDL	87590	28 080,00 €
--	------------	------	-------	-------------

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Inférieur à 20 000,00 € HT

Création d'une aire de jeux sur le site de la Sablière	31/05/2013	PROLUDIC	37210	17 292,79 €
--	------------	----------	-------	-------------

De 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT

Acquisition d'une faucheuse / débroussailleuse à bras hydraulique latérale à pivot	15/07/2013	SAS NOREMAT	54714	37 674,00 €
--	------------	-------------	-------	-------------

A partir de 200 000,00 € HT

Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville du Palais-sur-Vienne	17/09/2013	DALKIA	87220	P1: 93 439,09 €
				P2: 21 929,40 €
				P3: 12 695,00 €

Information sur la désignation d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Madame le Maire

Nous avons longuement évoqué ce point tout à l'heure, il s'agit de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société Crescendo Conseil pour mener à bien l'opération de construction d'une cuisine centrale, cette offre économiquement la plus avantageuse a été retenue pour un montant de 37 250 euros HT.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour proprement dit, il vous a été distribué sur table en début de Conseil Municipal, une motion concernant la carte scolaire 2014-2015, qui nous concerne tous contre la suppression d'un poste d'enseignant de l'école Jules Ferry.

DELIBERATION n°32/2014

Carte scolaire 2014 - 2015. Motion contre la suppression d'un poste d'enseignant de l'école Jules Ferry.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 14 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 14 avril 2014

Madame le Maire

L'inspecteur d'académie m'a informée dans un courrier du 31 mars 2014 qu'en prévision, la moyenne de la classe de l'école Jules Ferry s'élevant à 20,10, il envisage la fermeture d'un poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2014. Je vous en donne lecture : « Le Conseil Municipal considérant que l'école Jules Ferry accueille à ce jour environ 110 enfants dans 5 classes, 3 en élémentaires, 2 en maternelles, que le tableau prévisionnel des effectifs transmis à l'inspection académique pour la rentrée de septembre 2014 porte sur 115 élèves, que le périmètre d'inscription de l'école Jules Ferry concerne nombre de logements sociaux, avec une population fluctuante, aux moyens souvent modestes, qu'une fermeture de poste d'enseignant conduirait à avoir une classe de moyenne et grande section de maternelle de plus de 30 enfants, ce qui est inconcevable pour un enseignement de qualité, qui plus est dans un secteur où l'intégration scolaire et sociale doit être privilégiée, dans ces conditions, qu'il est impensable que l'école fonctionne avec 4 classes à double niveau, qui plus est, qu'après suppression, le nombre requis pour une ouverture de classe serait atteint, que l'école Jules Ferry ne doit pas être un facteur d'ajustement comptable, ce qui semble le cas depuis quelques années, à l'unanimité, si vous en décidez ainsi s'interroge sur le bien-fondé des motivations de la mesure considérée, demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'annuler la suppression de poste d'enseignant envisagée à l'école Jules Ferry pour la rentrée de septembre 2014. » Est-ce que ce texte peut avoir votre agrément ?

Yvan TRICART

Je suis d'accord avec cette motion, juste une petite remarque, ces dispositions sont contraires aux déclarations du nouveau Ministre de l'Education Nationale, Benoît HAMON, qu'il a fait à deux reprises, notamment au moment de la remise de prix de lauréat au cours duquel il expliquait qu'il fallait à tout prix une augmentation des taux d'encadrement, c'était un de ses objectifs, est-ce qu'à un moment donné nous ne pouvons pas mettre « contrairement aux orientations proposées » ou « aux dernières déclarations du Ministre ».

Madame le Maire

J'aime bien le pragmatique et avec les arguments qui concernent directement l'école.

Yvan TRICART

Quand j'ai rencontré la directrice, elle m'a signalé, dans le cadre de 4 classes, avec 8 niveaux, ils étaient obligés d'avoir des classes à 3 niveaux, ne pouvons-nous pas mettre « classe à double niveau voire trois niveau ».

Madame le Maire

Nous pouvons le rajouter.

Yvan TRICART

Entre autres pour répartir en fonction des âges annoncés il va y avoir 3 niveaux. Et la dernière chose que je souhaitais dire, il est bien évident que la directrice n'a strictement inscrit aucun enfant de moins de 3 ans alors qu'elle a 7 demandes sous le coude.

Madame le Maire

Vous savez bien qu'ils ne comptent pas.

Yvan TRICART

Alors que Benoît HAMON vient de faire une déclaration qui indique qu'il faut prendre en compte les enfants de moins de 3 ans. Ce sont ses déclarations à propos des villes en ZEP, mais, il parlait de manière générale, il a fortement appuyé sur la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans, notamment pour les classes en difficulté et nous, à Jules Ferry nous avons les 3 cités qui y viennent, nous ne sommes pas en ZEP, mais nous sommes dans une situation difficile.

Madame le Maire

Il n'y a pas les 3 cités qui viennent à Jules Ferry et nous ne sommes pas classés en ZEP.

Yvan TRICART

Le dernier point que je souhaiterais dire, dans la liste des villes où il est proposé de supprimer les postes, dans la liste qui va être débattu au Comité Technique Paritaire, il y a Feytiat (30 élèves par classe) et le Palais - Jules Ferry – (28,75 élèves par classe) qui deviendrait donc la ville avec les plus hauts effectifs par classe.

Madame le Maire

Sauf erreur de ma part, l'argument est repris.

Yvan TRICART

Si nous nous battons, nous avons vraiment espoir d'obtenir le recul de l'Inspection Académique. Il y a une manifestation prévue par les parents d'élèves samedi 12 avril à 10h00, je propose que les membres du Conseil Municipal qui peuvent être présents soutiennent cette manifestation.

Madame le Maire

Certains membres du Conseil Municipal, dont moi, étions avec les parents pour faire signer la pétition mercredi matin, certains membres du Conseil Municipal étaient présents tout à l'heure au rectorat pour la manifestation, et, bien évidemment, ceux qui le pourront seront avec les parents aussi samedi, les parents sont parfaitement informés de l'action que nous menons ce soir. Juste une dernière chose, à mon sens, je veux bien entendre tous les discours ministériels quels qu'ils soient, que nous les approuvions ou pas, mais il en est de cette motion comme du Débat d'Orientations Budgétaires – j'ai peut-être un esprit particulièrement pragmatique – mais nous défendons des choses qui sont sur notre commune. Les grands discours, les grandes orientations, nous sommes tenus de faire avec, mais nous nous défendons avec les outils que nous avons sur place et les arguments que nous avons, et ce que nous avons pour défendre notre école, ce sont des arguments bien concrets et pas des hypothétiques attentes sur la scolarité des 2 ans. Je prends une mesure un peu dure et assez coercitive : beaucoup de parents demandent des dérogations d'une école à l'autre, je les refuse toutes, toutes les demandes de dérogations concernant Jules Ferry, et elles sont nombreuses, hormis les parents qui ont déjà un enfant scolarisé dans un autre groupe, sont refusées. Vous allez être tous sollicités car elles vont avoir un caractère un peu drastique pour les parents, cependant, il faut savoir ce que nous voulons, nous ne pouvons pas dire que nous défendons cette école, ses moyens et accepter que l'érosion des effectifs se fasse. Voici une mesure concrète qu'il faut prendre et qui ne va être ni appréciée, ni populaire, ceci étant, il faut savoir ce que nous voulons.

Yvan TRICART

Nous soutenons cette démarche.

Madame le Maire

Merci. Donc en rajoutant « deux niveaux voire trois » je soumetts cette motion à votre approbation.

Madame le maire donne lecture d'un courrier en date du 31 mars 2014 par lequel Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'informe que « – en prévision, la moyenne par classe de l'école Jules Ferry s'élevant à 20,70, il envisage la fermeture d'un poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2014 ».

Le Conseil Municipal considérant :

- que l'école Jules Ferry accueille à ce jour environ 110 enfants dans 5 classes, 3 en élémentaires, 2 en maternelles,
- que le tableau prévisionnel des effectifs transmis à l'inspection académique pour la rentrée de septembre 2014 porte sur 115 élèves,
- que le périmètre d'inscription de l'école Jules Ferry concerne nombre de logements sociaux, avec une population fluctuante, aux moyens souvent modestes,
- qu'une fermeture de poste d'enseignant conduirait à avoir une classe de moyenne et grande section de maternelle de plus de 30 enfants, ce qui est inconcevable pour un enseignement de qualité, qui plus est dans un secteur où l'intégration scolaire et sociale doit être privilégiée,
- dans ces conditions, qu'il est impensable que l'école fonctionne avec 4 classes à double niveau, voire trois,
- qui plus est, qu'après suppression, le nombre requis pour une ouverture de classe serait atteint,
- que l'école Jules Ferry ne doit pas être un facteur d'ajustement comptable, ce qui semble le cas depuis quelques années,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **S'INTERROGE** sur le bien-fondé des motivations de la mesure considérée,
- **DEMANDE** à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'**annuler** la suppression de poste d'enseignant envisagée à l'école Jules Ferry pour la rentrée de septembre 2014.

Fin de la séance à 20h30

